



MRC de L'Islet - Province de Québec
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE DE LESSARD

Avis d'ébullition PREVENTIF **EFFECTIF DES MAINTENANT**

Faire bouillir l'eau et maintenir l'ébullition à gros bouillons pendant 5 minutes avant de la consommer.

Quoi faire

- 💧 Utiliser de l'eau bouillie ou embouteillée pour :
 - La préparation des breuvages, des jus, des boissons chaudes (thé, café), des biberons et des aliments pour bébé
 - Le lavage des fruits et des légumes qui seront mangés crus
 - La préparation des plats et des aliments
 - La fabrication des glaçons
 - Le brossage des dents et le rinçage de la bouche
- 💧 Utiliser l'eau du robinet pour les autres usages qui n'amènent pas de consommation d'eau, notamment laver les vêtements, la prise de douche ou de bain.

Pour les jeunes enfants, s'assurer qu'ils n'ingèrent pas d'eau lors du bain.

Nous aviserons dès que l'Avis sera levé.

Votre municipalité